

EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF

Plan directeur de prévention et de promotion de la santé

Stratégie du Conseil d'Etat

La chancellerie d'Etat communique :

Le Conseil d'Etat a approuvé le 6 mai 2009 le Plan directeur de prévention et de promotion de la santé. Ce document définit les priorités cantonales en la matière en trois objectifs généraux et huit champs d'action prioritaires. Il sera prochainement transmis aux organisations actives dans le domaine de la prévention et promotion de la santé. Dans un deuxième temps, des programmes d'actions précis découleront de ce plan directeur.

Un plan directeur rassembleur

Le Plan directeur de prévention et de promotion de la santé se veut rassembleur, permettant à tous les acteurs de la prévention et de la promotion de la santé de connaître les intentions du Conseil d'Etat.

Se basant sur les études de santé, l'expertise du terrain ainsi que le contexte national et intercantonal, le plan directeur présente les trois objectifs généraux du Conseil d'Etat, à savoir : développer la prévention et la promotion de la santé, favoriser la responsabilité multisectorielle en faveur de la santé et favoriser le développement de partenariats et de la coordination.

Plus spécifiquement, les champs d'action prioritaires retenus concernent huit domaines:

1. Maintenir les acquis
 2. Favoriser la responsabilité multisectorielle pour la santé
 3. Adopter des modes de vie plus sains
 4. Améliorer la santé mentale
 5. Réduire les dommages causés par l'alcoolisme, la toxicomanie, le tabagisme
 6. Faire reculer les maladies non-transmissibles
 7. Faire reculer les maladies transmissibles
 8. Diminuer le nombre de blessures dues aux actes de violence et aux accidents
- **Le plan directeur est disponible sur le site internet du Service de la santé publique à l'adresse www.ne.ch/PromotionSante. Il peut également être demandé par courriel à Service.SantePublique@ne.ch**

Neuchâtel, le 18 mai 2009